**NOTIFICATION SUR LA DÉTERMINATION DE L’ADMISSIBILITÉ EN VERTU DE LA SECTION 504**

Date (MM/JJ/AAAA) : DATE

Cher/chère ADDRESSEE NAME :

L'équipe scolaire de la Section 504 a déterminé que :

Votre enfant a droit à des aménagements en vertu de la Section 504 et de la Disposition réglementaire A-710 du chancelier.

Votre enfant n’a pas droit à des aménagements en vertu de la Section 504 et de la Disposition réglementaire A-710 du Chancelier.

Vous pouvez demander une révision des procédures de la Section 504 suivies par l'école ou faire appel des décisions prises par l'équipe de la Section 504 de l'école concernant votre enfant comme suit :

1re étape : demande d’examen initial. Vous devez demander un examen **dans les dix (10) jours scolaires** suivant votre réception de cette lettre.

Vous devez envoyer une demande par écrit pour cet examen à la personne en charge des services de santé, HEALTH DIRECTOR NAME, par courrier à l’adresse suivante : ADDRESS, ou par e-mail à : EMAIL.

La personne en charge des services de santé prendra une décision **dans les quinze (15) jours scolaires** suivant votre demande. Vous recevrez une notification écrite de cette décision.

2e étape : demande d’audience impartiale. Vous pouvez contester la décision de la personne en charge des services de santé en faisant une demande d'audience impartiale, par écrit, **dans les dix (10) jours scolaires** suivant votre réception de la décision en écrivant au Bureau des audiences impartiales :  
Impartial Hearing Office, New York City Department of Education, 131 Livingston Street, Room 201, Brooklyn, NY 11201.

Si vous estimez que vous, ou votre enfant, avez été victime de discrimination, vous pouvez également déposer une plainte pour discrimination auprès du Bureau de l’égalité des chances (Office of Equal Opportunity - OEO) conformément aux procédures énoncées dans la Disposition réglementaire A-830 du chancelier.

Veuillez contacter la personne en charge de la coordination de la Section 504 à l'école, 504 COORDINATOR NAME, au PHONE NUMBER si vous avez des questions sur la décision de l’équipe de la Section 504.

Cordialement,

SIGNATORY